



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



05049977



25 MARS 2005

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/04/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : HENQUET TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 4600 VISE (Lixhe), rue Paradis, 19

N° d'entreprise : 0458.112.093.

Objet de l'acte : Modification aux statuts

D'un acte avenü le vingt et un mars deux mille cinq devant Maître Thierry MARTIN, notaire à Visé, portant à la suite la mention "Enregistré à Visé, le vingt deux mars deux mille cinq, registre 5 volume 193 folio 16 case 14, un rôle sans renvoi. Reçu : vingt cinq euros. Le Receveur a i (s) BOSCH CH. Il résulte que

l'assemblée a décidé :

- d'exprimer le capital en euros. Le capital actuel est de deux millions cinq cent mille francs belges soit soixante et un mille neuf cent septante trois euros trente huit eurocents.

- de mettre les statuts en conformité suite à l'entrée en vigueur du code des sociétés

- d'apporter aux statuts la modification suivante :

La première phrase de l'article cinq est remplacée par le texte suivant :

« Le capital social est fixé à SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT SEPTANTE TROIS EUROS TRENTÉ HUIT EUROCENTS. »

- d'apporter à l'ensemble des statuts constitutifs de la société les modifications suivantes .

Suite à la modification de la législation, il n'est plus fait référence aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales mais au Code des Sociétés avec sa nouvelle numérotation en vigueur en date du six février deux mille un.

Pour extrait analytique conforme .



Est déposé au Greffe l'expédition de l'assemblée générale extraordinaire avec la coordination des statuts y annexée

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature